

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 27 AOÛT 2019, À 8 H 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Secrétaire d'assemblée – nomination
4. Adoption – règlement numéro 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
5. Étude de circulation – projet de développement quartier Sainte-Julie – mandat
6. Service de déménagement – bâtiment des organismes
7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et monsieur Carol Henri, respectivement directrice générale et directeur général adjoint.

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 8 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

481-08-2019

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

**3. Secrétaire d'assemblée – nomination**

482-08-2019

En l'absence de madame Sylvie Malo, greffière, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soit nommé à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance spéciale.

**4. Adoption – règlement numéro 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1256-2019 ainsi que sa portée.

**483-08-2019**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 19 août 2019 concernant le projet de règlement 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, le règlement numéro 1256-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5. Étude de circulation – projet de développement quartier Sainte-Julie – mandat**

**484-08-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir une étude de circulation reliée aux projets de développement du quartier Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un consultant afin de réaliser cette étude;

ATTENDU QUE ce mandat pourrait éventuellement donner lieu à des travaux de réfection et de réaménagement de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater monsieur Aristomen Anéziris, consultant en circulation et transport, pour procéder à l'étude de circulation reliée aux projets de développement du quartier Sainte-Julie, le tout selon l'offre de services datée du 15 août 2019 qui prévoit des honoraires de 21 700 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1207-2018.

**6. Service de déménagement – bâtiment des organismes**

**485-08-2019**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au déménagement du mobilier et du matériel des organismes communautaires se trouvant actuellement au bâtiment des organismes situé au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une entreprise offrant le service de déménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir les services de l'entreprise Boisjoli Transport inc. afin de procéder au déménagement du mobilier et du matériel des organismes communautaires se trouvant actuellement au bâtiment des organismes situé au 34, 1<sup>ère</sup> Avenue, ainsi que pour la location de boîtes et l'entreposage, ces dépenses étant imputables au règlement numéro 1220-2018.

#### **7. Levée de la séance**

**486-08-2019**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8 h 40.

---

Carol Henri  
Directeur général adjoint

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse